

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 22 avril 2013

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 22 avril 2013, à 11h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinél.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général, greffier et trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Georges Dinél ouvre la séance à 10h30.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la Loi sur les cités et villes, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Tous les membres du Conseil municipal ont signé, les 19 et 22 avril 2013, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Période de questions;
4. Révision : Addenda à l'offre d'achat du 29 juin 2011 intervenue entre la Ville de Brownsburg-Chatham et Interra inc / Délai supplémentaire du 31 mai au 31 juillet 2013
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance extraordinaire.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

13-04-140

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune présence dans la salle

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Louis Quevillon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

13-04-141

RÉVISION : ADDENDA À L'OFFRE D'ACHAT DU 29 JUIN 2011 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET INTERRA INC / DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE DU 31 MAI AU 31 JUILLET 2013

ATTENDU QUE l'offre d'achat signée le 29 juin 2011 était valide pour une période initiale de cent quatre-vingts (180) jours et que ce délai est expiré;

ATTENDU QUE des délais supplémentaires visant l'analyse et l'implantation d'un projet commercial sur le site visé ont déjà été accordés;

ATTENDU QUE l'Acheteur désire, de nouveau, se prévaloir des dispositions de l'article 6.7 de l'offre d'achat en lui permettant un autre délai de soixante (60) jours;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE LES PARTIES CONVIENNENT QUE :

1. La Ville de Brownsburg-Chatham renonce au versement du montant de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) prévu à l'article 6.7 de l'offre d'achat et accorde à Interra inc un délai supplémentaire de soixante (60) jours au délai déjà offert en date du 31 mai 2013, laquelle offre demeurera ainsi valide jusqu'au 31 juillet 2013. Après cette date, l'offre d'achat deviendra nulle et non avenue.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Dinel et/ou le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Louis Quevillon reprend son siège à la table des délibérations.

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune présence dans la salle.

13-04-142

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 11h50 est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

Monsieur René Tousignant, MAP
Directeur générale, greffier et trésorier